

COMMUNIQUÉ PRESSE CONJOINT

Conseil National du Travail (CNT) et VIA - Voucher Issuers Association

Pratiquement tous les commerçants respectent correctement les règles liées aux éco-chèques - Une campagne de contrôle confirme la solidité du système

Bruxelles, juillet 2025 – Durant tout le printemps 2025, VIA a mené à la demande du Conseil National du Travail une vaste campagne de contrôles sous la forme de visites de clients mystères auprès de 305 commerçants, répartis dans différents secteurs et régions de Belgique.

Objectif : vérifier l'acceptation correcte des éco-chèques conformément à la liste officielle des produits et services éligibles. Les résultats sont sans appel : 98 % des magasins physiques respectent la réglementation et 100 % des sites e-commerce contrôlés sont également en conformité.

Principaux enseignements:

- Au total, **298 points de vente physiques** et **7 sites web** ont été contrôlés.
- Après deux vagues de contrôles, seul **2 % des commerçants** n'étaient pas en règle pour un taux de conformité de 98%.
- Les secteurs du jardin, des loisirs, du bricolage et des supermarchés affichent une **évolution très positive**, avec des hausses allant jusqu'à +30 points de pourcentage par rapport à 2011.
- Les contrôles en ligne confirment également la solidité du système, **aucune transaction non conforme n'a pu être finalisée**.

Un système robuste en expansion

Depuis son lancement en 2009, le système des éco-chèques a atteint une pleine maturité. Bien que la liste des produits ait été élargie, le nombre de commerçants participants augmenté et le commerce en ligne inclus, **le taux de non-conformité reste extrêmement bas**. Cela témoigne de **l'efficacité des campagnes d'information et de la clarté des directives adressées aux commerçants**.

Actions à venir

Les cinq commerçants qui ne sont toujours pas en conformité après la deuxième vague de contrôles seront, conformément aux procédures établies, **exclus individuellement du réseau d'acceptation des éco-chèques**.

Un succès pour la consommation durable

Ces excellents résultats témoignent du succès de l'éco-chèque comme outil d'encouragement à la consommation responsable. Avec plus de 22 000 points de vente participants, le système contribue efficacement à orienter les choix des consommateurs vers des produits et services respectueux de l'environnement. Son impact est prouvé, aujourd'hui et pour l'avenir.

Un engagement commun

Le Conseil National du Travail et VIA rappellent l'importance de cette démarche partenariale entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs du commerce. Grâce à cette collaboration, « **le système des éco-chèques est fiable, transparent et crédible – au bénéfice des consommateurs, des commerçants et de l'environnement.** Afin d'assurer sa pertinence pour stimuler une consommation durable les partenaires sociaux actualisent régulièrement la liste des produits et services afin de tenir compte des derniers développements en matière de consommation énergétique et d'écologie » affirme Rudi Delarue, Président du CNT.

À propos des éco-chèques :

- Le système des éco-chèques est réglé par la CCT n° 98 du CNT et de nombreuses CCT au niveau sectoriel et des entreprises. Le CNT vient d'adopter une nouvelle CCT n°98/11 avec une légère modification de la liste des produits et services pouvant être achetés avec des éco-chèques. Pour en savoir plus : <https://cnt-nar.be/fr/dossiers-thematiques/eco-cheques>
- Les éco-chèques encouragent l'achat de produits et services écologiques en Belgique et sont acceptés dans plus **de 22 000 points de vente.**
- Aujourd'hui, plus de **2,3 millions de travailleurs** belges bénéficient des éco-chèques, un nombre qui continue de croître chaque année.
- Les éco-chèques contribuent de manière importante aux petits commerces belges. Ils représentent environ **40 % des ventes** dans les petits commerces spécialisés en produits bio et durables et **10 % des éco-chèques** sont dépensés pour des produits de seconde main.
- **Chaque euro dépensé** en éco-chèques permet de **réduire environ 1 kg de CO2**, contribuant directement à la lutte contre le changement climatique. Ils ont permis de réduire 350 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions annuelles de 24 000 voitures retirées de la circulation.
- Les éco-chèques ont permis aux ménages belges d'économiser environ **50,7 millions d'euros en coûts énergétiques**, notamment grâce à l'achat d'appareils plus économes en énergie.

Contact presse : CNT et VIA